

Lettre de M^r. de Mureinay r. de Buzay, 2, 1
reçu le 9 août, 1849.

89

Monsieur

on vient de me dire que le jeune Percy
ouvrier en soie, était accusé d'avoir copié un
piece de son quelle venait de terminer
strange au comencement je ne puis concevoir le
motif qui l'aurait entraîné à commettre une
faute dont il se voit la première victime
il me semble donc plus naturel de l'attribuer à
une vengeance particulière contre M^r. le
cordon d'un marchand, à déjà reçu son instruction
M^r. de Mureinay, s'en rendit devant une autre
jurisdiction, et se faisait, en conséquence d'entraîner
le cours de la justice mais ce que je puis dire

avec toute connaissance de cause et
qu'elle appartenait à une des plus honnêtes
familles de ces contrées que son frère
Joseph est père de moi depuis plus de vingt
ans et qu'il mérite toute confiance

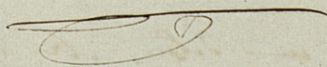
Je serois donc avec le plus grand plaisir
son nouveau cousin et collègue et très bien
dépêché à faire tout mon possible pour
obtenir ce résultat.

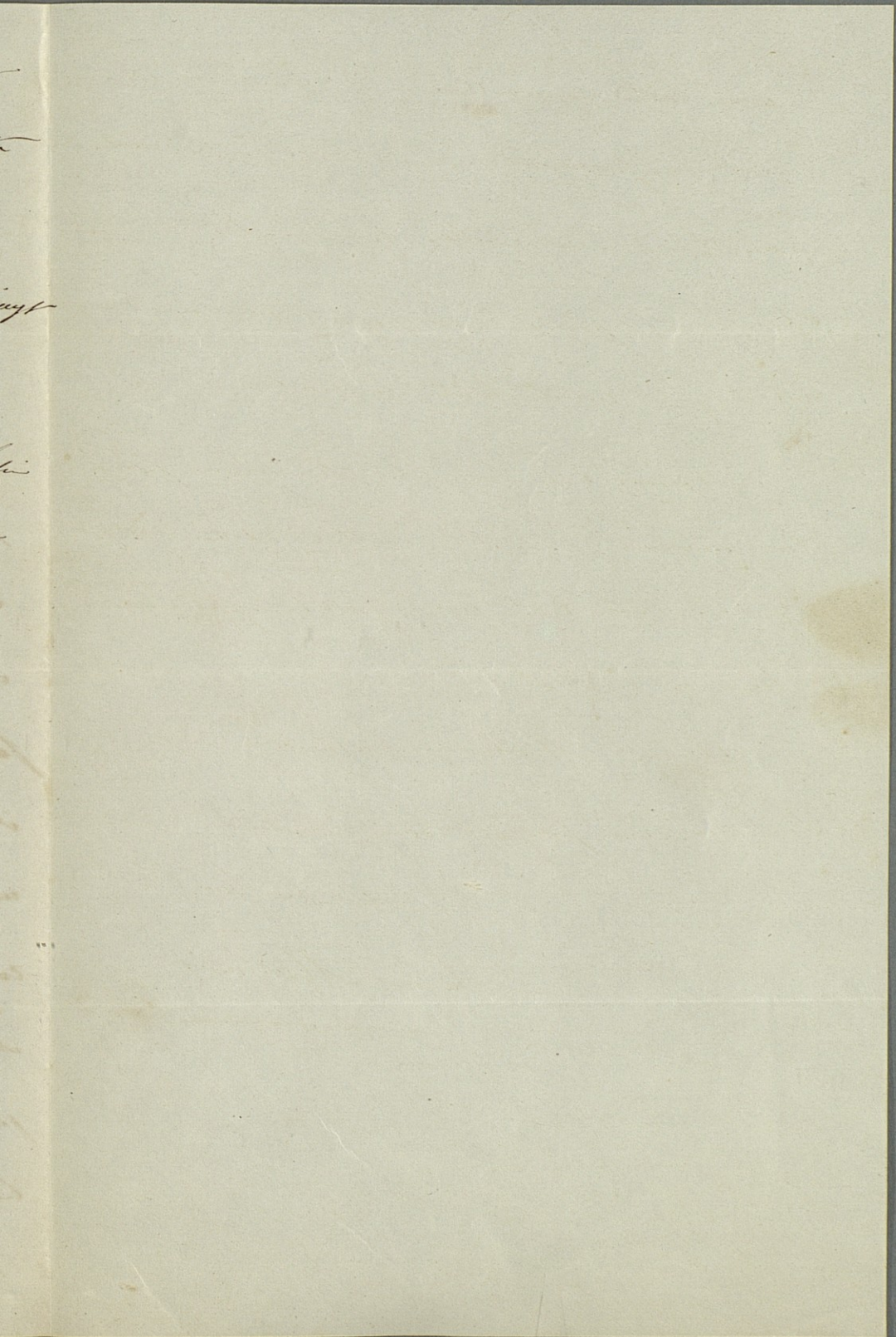
Agréé, Monsieur, Sathurava des
Ses très hautes et parfaites considérations

Je suis très humble

Ch. de Merivai









[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]

[Faint, illegible handwriting]